

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

A l'occasion du congrès de Colmar, je tiens à saluer très chaleureusement tous les membres de l'Association nationale des pupilles de la Nation, orphelins de guerre ou du devoir.

La France s'est grandie de ses femmes et de ses hommes qui ont défendu nos couleurs et nos valeurs au péril de leur vie.

En cet instant, je veux saluer leur mémoire avec émotion, gratitude et respect.

Je connais la fierté, mais aussi la souffrance morale de celles et de ceux qui ont perdu un père, une mère ou même parfois leurs deux parents, victimes des conflits qui ont ensanglanté notre pays.

Je sais que votre association s'est attachée, depuis plusieurs années, à agir auprès des pouvoirs publics afin que justice leur soit rendue.

En 2000 et en 2004, le gouvernement de la République a adopté des dispositifs de réparation qui, s'ils étaient tout à fait légitimes dans leurs intentions, n'ont pu régler toutes les situations de manière équitable et lisible.

Comme vous le savez, je me suis engagé, dans un souci de clarté et d'équité, à mettre fin à l'empilement des dispositifs et à l'insécurité juridique qui en résultait pour beaucoup d'entre vous.


Je renouvelle aujourd'hui solennellement cet engagement.

J'ai demandé au gouvernement de lancer dès que possible les travaux permettant d'aboutir à la rédaction d'un décret unique, qui remplacera et complétera ceux de 2000 et 2004, en instituant une mesure de réparation pour tous les orphelins de guerre n'ayant pas bénéficié des précédentes mesures.

La Nation devait cette mesure de reconnaissance à ceux des siens qui ont le plus intimement souffert des conséquences des conflits auxquels elle a dû faire face pour préserver sa liberté et son indépendance.

J'adresse à chacune et chacun d'entre vous le salut fraternel de la France tout entière.

Sachez qu'elle n'oublie aucun de ses enfants.



Nicolas SARKOZY